



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-sociale (BASS)

*Déclaration Liminaire CGT
en CMP BASSms du 26/09/2024*

Déclaration liminaire en lien avec l'actualité médiatique des crèches et de la petite enfance.

La déclaration liminaire que la CGT avait prévu de faire ce matin sur la petite enfance a été renforcée par des propos entendus ce matin dans le métro entre deux mères de famille :

« J'ai demandé aux professionnelles : mais vous êtes seules pour 10 enfants ? La directrice m'a répondu qu'ils avaient du mal à recruter... ce n'est pas possible. »

Manque de personnel, difficultés à trouver une place, inquiétudes quant à un accompagnement adapté pour leurs enfants, craintes de maltraitance... Ces échanges, entendus par hasard sur le trajet de notre séance de négociation, renforcent notre détermination à revendiquer des moyens pour les établissements de la petite enfance de notre secteur.

Plusieurs rapports et enquêtes journalistiques mettent en lumière le danger que représente la marchandisation du secteur de la petite enfance. La logique de rentabilité et la pression quotidienne sur les salariés entraînent une perte de sens généralisée du travail.

Tout cela n'est plus acceptable !

Le secteur de la petite enfance a besoin de mesures urgentes, à commencer par la revalorisation immédiate des salaires.

Certaines crèches de notre branche ont enfin reçu le Ségur, mais sans rétroactivité. En revanche, les plus petites associations n'ont toujours rien reçu... et cela devient intolérable.

Alors, que fait la chambre patronale ?